

Décision

Générale

colonial

Décision n° 943 25/07/1953

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
27 juillet 1953

Numéro JO
n° 11 du 01/09/1953

Date du numéro
1 septembre 1953

TEXTE INTÉGRAL

Un congé de convalescence de trois mois est accordé à : Ali Aboubakar, Mle 712, caporal, 1er compagnie. Pendant son congé ce milicien percevra la solde nette dégagée de tous accessoires.